

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTE, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe		X	GATTÉ Christophe
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique		X	BONEFAES Martine
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier	X		
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie	X		
WESTE Michel	X		

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Madame PEREIRA Sylvie se propose pour être la secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame PEREIRA Sylvie

1. Adoption du dernier procès-verbal - (délibération 2023-034)

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a reçu un exemplaire du compte rendu de la séance du 8 mars dernier. Aucune remarque n'est apportée au sujet de ces comptes rendus. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal par 2 voix contre (Mme BLANGY, M. BLANCHET), 12 Pour

2. Désignation des délégués de la commune - élections sénatoriales - (délibération 2023-035)

Monsieur le Maire rappelle le décret qui convoque les membres des conseils municipaux pour désigner les délégués de la commune au vote des sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023. Il installe le bureau de vote composé de 5 membres : Le Maire comme président, des deux conseillers

municipaux les plus âgés (M Michel WESTE, Mme Claudette BLANGY) et des deux conseillers les plus jeunes (Mme Sylvie PEREIRA, M. Olivier LEDOUX). Mme Sylvie PEREIRA est désignée secrétaire. Monsieur le Maire fait appel à candidature. Une liste est déposée. Monsieur le Maire rappelle que seul, les membres du conseil municipal de nationalité Française participent au scrutin. La procédure de vote peut démarrer.

12 personnes prennent part au vote. Le président, avec les membres du bureau procède au dépouillement.

Le Président proclame les résultats de cette élection :

- Nombre de conseillers à l’appel : 12
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclaré nuls : 0
- Nombre de vote blanc :1
- Nombres de suffrages exprimés : 13

Liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
EN CONFIANCE POUR DEMAIN	13	3	3

3. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole au public présent :

- Madame la Secrétaire du Comité des Fêtes demande à M. Blanchet pourquoi lors d’une commission manifestation, il a osé dire que les repas, pour le concert du 27 mai organisé par le comité des fêtes, étaient complets, alors même que les réservations n’avaient pas commencés ?
Et pourquoi il ne venait jamais aider ? Pourquoi il critiquait la Mairie, alors que cette dernière soutient activant les associations et le Comité des Fêtes ? Pourquoi il va aider dans d’autres communes (Breuil le Vert et Fitz-James) et pas sa propre commune ?
M. Blanchet rigole, et ne répond pas aux questions.
- Une administrée intervient et reprend la lecture d’un tract diffusé dans la commune dernièrement et pose plusieurs questions :
 - ❖ Pour le prix de la cantine scolaire, j’ai repris les papiers de 2013 de l’ancien maire Mr Blot, dans la lettre d info ou le prix avait subi une augmentation bien supérieure et le prix à l’époque où les enfants mangeaient à Neuilly était presque à 5€. Il y a Dix ans ! et cela avant l’inflation. Elle dit que l’argent de la mairie est celui de ses impôts aussi et qu’elle n’a pas d’enfants et donc que la mairie doit voir pour aider tous les administrés et ne peut pas utiliser l’argent de tous uniquement pour les parents des enfants même si les premières prises en charge était ok.
 - ❖ Prix de l’indemnité de l’adjointe : je viens à tous les conseils et j’ai repris mes notes jamais il n’a été question de payer 66 000 €. Comment trouvez-vous cette somme M. Blanchet ? votre calcul ? c’est bien moins... Je souhaite aussi connaître le nom de la personne qui ferme les volets de la maison de cette ajointe car ça m’intéresse pour quand je pars en vacances, c’est une super surveillance !

- ❖ Vous êtes très co2, pourquoi venez-vous au conseil en voiture ? Vous êtes à deux minutes à pied ? Comment savez-vous ou L'adjointe en question se rend ? c'est privé cela ne vous regarde pas, je suis choquée, outrée.
Vous parlez des comptes mais je veux savoir comment vous faites vos calculs, et il y a quelqu'un de votre équipe qui est dans la commission finance non ? Pour le calcul des agents titulaires, vous vous trompez surement
- ❖ Et Mme P ? la pauvre malheureuse a attendu un an avant d'acheter ! en quoi c'est gênant si c'était en vente ???
Vous créez des polémiques gratuites et vous osez parler de confiance ça me fait bien rire.

Monsieur Blanchet rigole, ne réponds pas aux questions

Monsieur le Maire reprend la parole à propos du CCAS. Il a repris les Procès-verbaux depuis l'installation du nouveau conseil. Il précise une nouvelle fois que le CCAS n'a pas de compte à rendre aux membres du conseil municipal sur son fonctionnement. Seuls les membres du CCAS sont informés des orientations, des soutiens apportés aux administrés et du financement du CCAS. Les membres votent les délibérations qui sont elles-mêmes reportées dans un Procès-verbal qui à chaque conseil fait l'objet de l'approbation par ses membres. Or tous les procès-verbaux du CCAS ont été approuvés par les membres, dont Mme BLANGY.

Mme Blangy et M. Blanchet disent qu'ils ne veulent pas s'afficher avec les associations et dans les manifestations organisées à Cambronne. M. Blanchet précise qu'il n'a pas besoin de s'afficher, de venir pour soutenir les associations. D'autres actions sont possibles.

M. Devulder demande à M. Blanchet de lui fournir les enregistrements des différentes séances.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 19h 50.

**Le Maire,
Christophe GATTÉ**

